Élections des Parents d'Elèves aux Conseils d'École



Madame, Monsieur,

Pour information, je vous transmets le calendrier des opérations électorales 2020 qui a été/qui sera évoqué lors de la réunion d'informations de début d'année.

Je vous rappelle que pour trois classes (deux en primaire et une en maternelle), le nombre de parents à élire est de trois et que chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale est <u>électeur et éligible</u> à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Date:

Signature(s):

La directrice, Mme MINY

<u>Calendrier des opérations électorales 2020</u>

<u>Pour le 18/09/20 : Etablissement de la liste électorale par la directrice (liste consultable dans son bureau).</u>

<u>Jusqu'au 28/09/20 minuit :</u> Dépôt des candidatures de parents au bureau de la directrice. (Si vous souhaitez déposer une candidature, **l'inscription sur une liste et l'émargement sont obligatoires.)**

<u>Pour le 02/10/20 :</u> Distribution du matériel de vote (transmis par les élèves ou envoyé)

<u>Jusqu'au vendredi 09/10/20 :</u> <u>Vote par correspondance exclusivement</u> (nouveauté sur décision de la directrice d'école après consultation des Parents Représentants-Décret n°2019-918 du 30 août 2019 et Arrêté du 19 août 2019 et protocole covid). Puis dépouillement et affichage des résultats de 17h à 18h.

<u>Jusqu'au 14/10/20</u>: Contestation éventuelle des résultats par lettre recommandée avec accusé de réception.

<u>Le 14 octobre 2020</u>: Tirage au sort des parents d'élèves volontaires par la directrice d'école si l'élection n'a pas eu lieu ou si le nombre de parents élus est incomplet.